



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

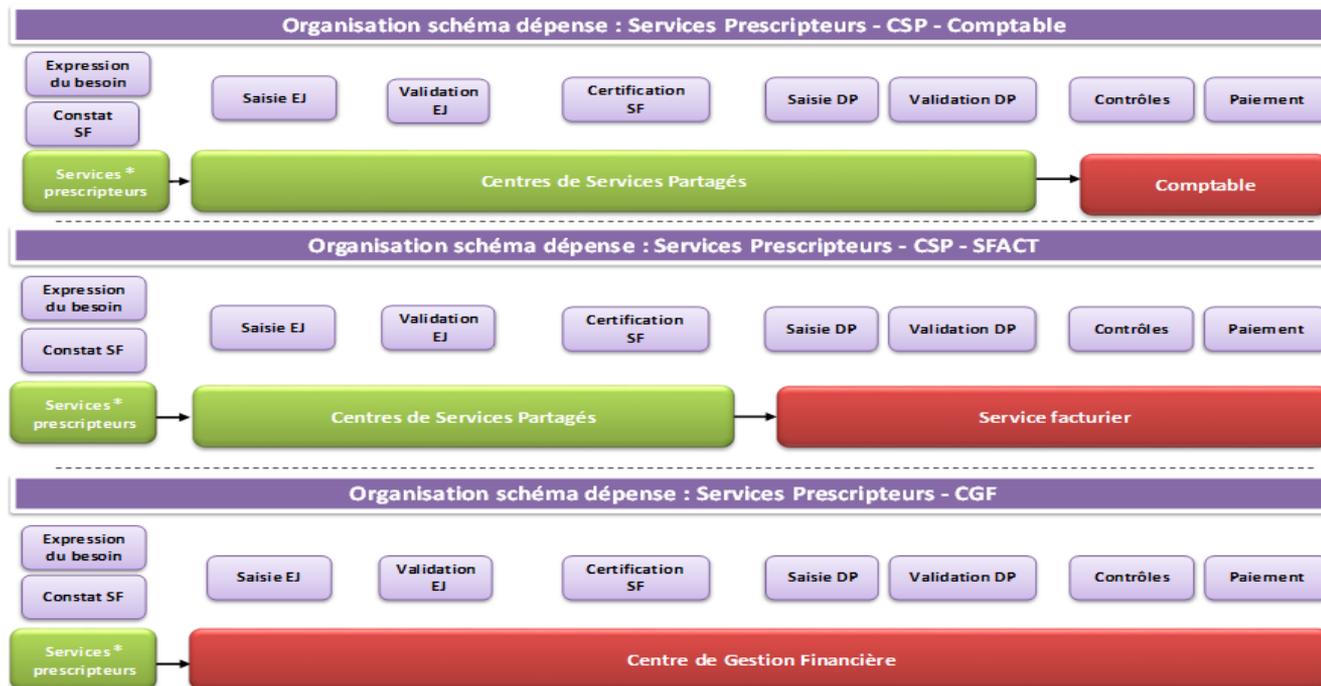
*Liberté
Égalité
Fraternité*

MISE EN PLACE DES CENTRES DE GESTION FINANCIÈRE (CGF)

Une réforme préparée depuis plusieurs années

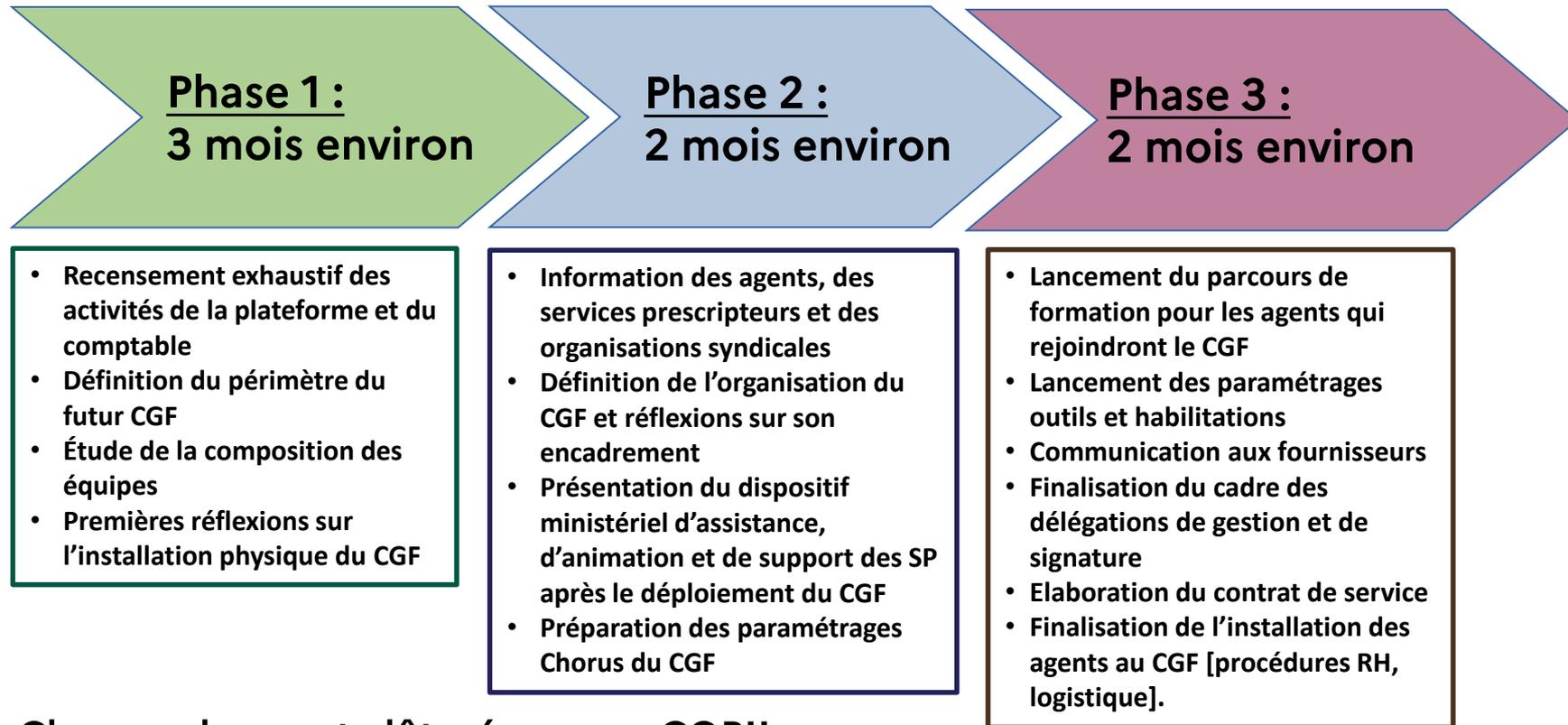
- Le Comité interministériel de transformation publique de juin 2019 a acté la création des CGF.
- La circulaire du 1^{er} ministre n° 6251/SG du 10/03/21 a entériné la généralisation du mode CGF à compter de 2023.
- Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) modifié le 24 septembre 2018 a autorisé la mise en place des CGF à titre expérimental.
- Au 1^{er} janvier 2023, le décret GBCP pérennise le CGF comme modèle classique d'organisation de la chaîne financière.

1. Présentation du mode CGF



* **Services prescripteurs** : Ils conservent leurs relations " client " avec les fournisseurs et sont les interlocuteurs du CSP. Ils peuvent, selon le cas, avoir accès aux données CHORUS par le biais de licences dites " légères " (formulaires) ou directement dans CHORUS.

2. Travaux préparatoires à la mise en œuvre d'un CGF



Chaque phase est clôturée par un COPIL.

3. Etat d'avancement des CGF MASA/MTE

S'agissant des CPCPM sous gouvernance MASA

Échéances 2023 :

- **Bourgogne-Franche-Comté** : lancement des travaux le 24/06/22. Le 18/01/23 les DAF MTE / chef SAFSL sont allés à la rencontre des agents du CPCPM et de l'ensemble des acteurs locaux dont les services prescripteurs. L'ouverture du CGF, à Besançon, est effective depuis le 01/04/23.
- **Pays de La Loire** : les travaux préparatoires ont démarré le 14/11/22. Le 05/04/23, un déplacement initialement prévu en format présentiel des DAF MTE/ Chef SAFSL s'est finalement déroulé à distance. Cette journée a été dédiée aux échanges avec les agents et les services prescripteurs. L'ouverture du CGF de Nantes est effective depuis le 01/05/23.

3. Etat d'avancement des CGF MASA/MTE

S'agissant des CPCM sous gouvernance MASA

Échéances 2023 :

- **Grand-Est** : le 1^{er} atelier s'est tenu le 18/11/22. Schéma retenu :
 - un CGF à **Chalons-en Champagne** (SP: DRAAF Grand-Est), adossé au B3 compte-tenu de la modestie de l'effectif. Date de création prévue : 01/06/23 ;
 - un CGF à **Strasbourg** (SP : les DDI de Grand-Est). Date de création prévue : 01/06/23 ;
 - À **Metz** dont l'activité majoritaire est consacrée au traitement des actes routiers, le CPCM sera maintenu sur le périmètre des SP DIR/DREAL dans l'attente des informations définitives sur la volumétrie des actes routiers transférés aux collectivités dans le cadre de la loi 3DS. Un CGF pourra être créé si l'activité restante le justifie.

Le 2^{ème} COPIL s'est tenu le 20/04/23 confirmant le transfert d'emplois manquant par le MASA et le MTE pour le démarrage des deux CGF.

Un déplacement des DAF MTE/ Chef SAFSL a eu lieu le 10/05/23.

3. Etat d'avancement des CGF MASA/MTE

S'agissant des CPCM sous gouvernance MASA

Échéances 2024

- **Centre Val de Loire** : la DGFIP a proposé une bascule en CGF en 2024, la date de création cible est fixée au 01/04/24. Le CGF sera créé à Orléans. Le déménagement de la DRAAF a été pris en compte dans ce projet.
- **Normandie** : la DGFIP a proposé une bascule en CGF en 2024. La date de démarrage est en cours de discussion et va tenir compte d'un sujet immobilier local. La DGFIP a donné un accord de principe pour la création de 2 CGF à Rouen et à Caen mais à condition d'atteindre une taille critique en effectifs et activité à Caen garantissant la viabilité du CGF.

3. Etat d'avancement des CGF MASA/MTE

S'agissant des CPCM sous gouvernance MTECT

Échéances 2022-2023

- **Haut de France** : le CGF a été créé le 01/04/22, avec 14 agents provenant du CPCM et 7 du SFACT ;
- **Ile de France** : les travaux préparatoires ont démarré le 17/11/22. La création du CGF, à Créteil, est prévue au 01/06/23. Le 2ème COPIL se tiendra le 05/04/23 et déclenchera la phase finale des travaux.
- **PACA** : les travaux ont débuté le 09/11/22. La création du CGF, à Marseille, est actée pour le 18/09/23. Les travaux préparatoires sont actuellement en phase 2 : réflexion sur l'organisation cible et travaux relatifs à la conduite du changement.

3. Etat d'avancement des CGF MASA/MTE

S'agissant des CPCM sous gouvernance MTECT

Échéances prévisionnelles 2024

- **Bretagne** : date de création cible le 1^{er} avril 2024
- **Auvergne-Rhône-Alpes** : date de création cible 1^{er} mai ou 1^{er} juin 2024
- **Nouvelle Aquitaine** : date de création cible 1^{er} mai ou 1^{er} juin 2024
- **Occitanie** : date de création cible 1^{er} mai ou 1^{er} juin 2024

4. Pilotage global

- Dès le début 2022, les secrétaires généraux du MASA et du MTECT ont fait remonter à la DGFiP les problématiques identifiées et les conditions de réussite de la réforme.
- Un **COFIL national** réunissant les services du MASA, du MTECT, de la DGFiP, des DRAAF et DREAL a été mis en place pour échanger sur ces points.
- Il se réunit **chaque trimestre depuis fin 2022**.

5. Cadre des ressources humaines

Il est guidé par les principes suivants :

- le volontariat :
- l'adoption d'un même cadre de traitement des agents sur le plan RH entre le MASA et le MTECT ;
- des garanties indemnitaires et d'accompagnement, dans le cadre d'un arrêté de restructuration, qui tiennent compte de l'intégralité des besoins ;
- un accompagnement renforcé : au MASA, le réseau des IGAPS est mobilisé pour apporter aux agents qui le souhaitent appui et conseil dans leurs démarches en matière de ressources humaines.

6. Une information continue de la communauté de travail et un dialogue social renforcé

- Information continue et de proximité de la communauté de travail ;
- Information régulière des organisations syndicales lors des différentes phases :
 - au niveau local, lors des différentes phases des travaux ;
 - au niveau national, avec la proposition d'un comité de suivi (COSUI) spécifique qui regrouperaient les organisations syndicales du MTECT et du MASA